

# RÉNOVATION ET SOLAIRE THERMIQUE : PROFITEZ DES AIDES 2018 !



Le solaire thermique est l'énergie renouvelable par excellence. Les aides publiques sont les plus avantageuses pour cette énergie d'avenir non polluante et à disposition pour chacun.



En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.

© XPair éditions, 2017

Mai 2018

## Le crédit d'impôt pour la transition énergétique pour la rénovation de l'habitat



[Procurez-vous le guide du CITE 2018](#)

Si vous rénovez votre maison (ou en logements collectifs également) avec une solution de panneaux solaires thermiques, vous pouvez être éligible au titre du crédit d'impôt solaire avec un taux très intéressant de 30 % sur le prix du matériel.

C'est-à-dire que le matériel solaire revient 30 % moins cher, quitte à ce que l'État rembourse cette somme si vous êtes non imposables.

Quelques conditions sont néanmoins demandées et en particulier il sera obligatoire que les travaux solaires soient réalisés par des installateurs RGE (reconnu garant de l'environnement).

[Trouvez un installateur RGE](#)

## Prêt sans intérêt : l'éco prêt à taux zéro pour le solaire

Ce type de prêt bonifiés par l'État « sans intérêts » est consacré à la construction neuve (PTZ) ainsi qu'à la rénovation (Eco PTZ), il est effectivement intéressant :

→ Pour toute habitation principale au moins achevée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990,

→ Montant intéressant jusqu'à 30 000 euros maxi pour des périodes de remboursement entre 10 et 15 ans pour le prêt rénovation Eco-PTZ. Soit pour d'autres travaux de rénovation énergétique autre que seulement le solaire, exemple chaudière gaz condensation, isolation thermique, régulation de chauffage

→ A noter qu'en copropriété, l'éco-prêt à taux zéro réservé aux est possible pour les syndicats de copropriétés.

[En savoir plus site public sur le prêt à taux zéro rénovation « Eco-PTZ »](#)

## Les CEE : profitez facilement des Certificats d'Economie d'Energie

Les certificats d'économie d'énergie ou CEE sont des primes disponibles pour les constructions de logements datant de plus de deux ans et ces primes sont octroyés par les obligés soit les fournisseurs d'énergie comme ENGIE, EDF, TOTAL, BUTAGAZ, ...

Attention de bien se mettre en contact avec l'un des obligés juste avant les travaux.

L'aide CEE est particulièrement intéressante pour des travaux de chauffage solaire car elle peut atteindre facilement 500 euros !

La procédure est facile, il suffit juste d'y penser avant de faire les travaux. Après, c'est trop tard, la prime est perdue !

[En savoir plus sur les primes CEE](#)

## Intéressant : la TVA réduite à 5,5 %

Toute installation de solaire thermique peut bénéficier de la TVA réduite à 5,5% !

Cela concerne des travaux de rénovation pour un habitat datant de plus de deux ans, et à condition bien entendue que l'installation solaire soit réalisée par un professionnel qualifié.

[En savoir plus sur la TVA à 5,5%](#)

## Pour les revenus modestes : les aides de l'Anah

Ces aides sont réservées pour les ménages à revenus modestes pour les habitations datant de plus de 15 ans.

Les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi que les syndicats d'immeubles peuvent bénéficier de l'ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat)

Bien entendu, les installations de solaire thermique sont totalement éligibles aux aides de l'Anah.

Pour les ménages encore plus modestes rentrants dans le cadre de la précarité énergétique, des aides particulières sont attribuées par l'Anah dans le cadre du programme « habiter mieux ». Ce programme est particulièrement important car plus de 49 000 logements en ont bénéficié en 2015.

[En savoir plus sur les aides de l'ANAH](#)

## Cumul des aides notamment avec le crédit d'impôt

Le crédit d'impôt transition énergétique pour une installation solaire, est cumulable avec les différentes aides suivantes :

- L'éco-prêt à taux zéro sous conditions de ressources
- La TVA à taux réduit
- Les certificats d'économie d'énergie
- Avec les aides (sous condition de ressources) de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

Les aides de l'ANAH ne sont pas cumulables avec l'aide des Certificats d'Economie d'Energie

## Lectures recommandées

[La vérité sur le chauffe-eau thermodynamique](#)

[Le solaire thermique, pour le chauffage des locaux aussi !](#)

## Sources et liens utiles

[www.viessmann.fr](http://www.viessmann.fr)

[www.vaillant.fr](http://www.vaillant.fr)

[www.saunierduval.fr](http://www.saunierduval.fr)

## Pour en savoir plus

[Le dossier CHAUFFAGE SOLAIRE](#)



### Jacques Ortolas

*Jacques Ortolas s'est spécialisé depuis des années dans la recherche de solutions d'économies d'énergie et d'exploitation optimisées des installations. Son expérience en la matière en fait un expert reconnu qui participe fréquemment à des groupes de réflexion chargés de définir les politiques énergétiques et environnementales.*